

LES ANNEXES

- Les axes prioritaires du PDALPD 2009-2013
- PLH : relevé des programmes d'actions
- Etat des capacités d'hébergement, de logement, d'accompagnement mobilisables et des moyens dédiés à l'accueil et à l'orientation
- Enquête flash
- Logement : coordination des dispositifs

AXE, ACTION		PILOTE
AXE 1 : Améliorer la connaissance des situations, des publics et de leur besoin en logement, suivre leur prise en charge par les dispositifs		
1	Mise en oeuvre de l'outil départemental d'analyse, de repérage et de suivi des parcours résidentiels	CG 29
2	Animation et formation des acteurs du plan	CG 29
3	Assurer l'articulation entre le secrétariat et les instances locales du plan	ETAT/CG
4	Piloter et évaluer l'action de la MOUS " mobilisation des territoires "	ETAT/CG
AXE 2 : Améliorer les dispositifs et assurer leur articulation		
5	Lutter contre l'habitat indigne et l'insalubrité	DDCS
6	Mobiliser les aides financières individuelles et les mesures d'accompagnement social lié au logement du F.S.L pour répondre aux problématiques constatées localement en cohérence avec les autres dispositifs existants	CG 29
7	Sensibiliser les ménages modestes aux moyens de réduire leurs factures d'eau et d'énergie	CG 29
8	Assurer le respect du droit au logement opposable (DALO)	DDCS
9	Suivre et évaluer les accords collectifs et commissions de coordination	DDCS
10	Améliorer la prévention des expulsions et les actions d'accompagnement social correspondantes (commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives)	CG /DDCS
11	Maintenir l'efficacité du FAAD et réorienter ses interventions en faveur des accédants en difficulté	CG 29
AXE 3 : Assurer l'adéquation des structures et de l'offre aux besoins		
12	Refondation : stratégie nationale pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement	DDCS
13	Développer le parc très social public de qualité (PLAI)	DDTM/LSRC
14	Développer le parc très social privé de qualité	DDTM / ANAH
15	Mobiliser une offre de logements en agissant sur la sécurisation des parcours dans le cadre du F.S.L.	CG 29
16	Développer l'offre en direction des jeunes	CG 29
17	Développer et améliorer l'offre en logements-foyers pour personnes handicapées (à rédiger)	CG 29
18	Adapter l'offre en logements-foyers pour personnes âgées (à rédiger)	CG 29
19	Développer l'offre en direction des personnes en souffrance psychique	DDCS
20	Développer l'adaptation de l'habitat public et privé pour le maintien à domicile (à rédiger)	CG 29
21	Développer l'habitat adapté des gens du voyage	DDTM/PHC

PLH : relevé des programmes d'actions

PLH	Période	Personnes âgées	Personnes handicapées	Logement d'urgence	logement d'insertion	autres
CC Presqu'île de Crozon	2009	50 nouvelles places en Ets d'ici 2011 et création de 17 places d'accueil de jour et de nuit		réalisation d'1 logt urgence à Lanvéoc par réaffectation et création 5 à 6 logts à Crozon		
PLU BMO	2014	développer une offre diversifiée du logement ordinaire adapté au vieillissement à l'équipement médicalisé de type EHPAD	favoriser l'accès des PH au logement en améliorant la connaissance de la demande et de l'offre accessible. Sensibiliser sur l'adaptation de l'habitat aux handicaps. Accompagner inciter au dév des projets expérimentaux.	poursuivre le développement de l'offre de logements d'insertion . Renforcer les baux glissants et dispositifs de sous-location avec bailleurs privés et HLM	Développer les solutions adaptées aux demandes de publics présentant des troubles psy en lien avec Conseil santé mentale	
CC Pays d'Iroise	2010	Ouvrir 5 à 6 hébergements temporaires et d'accueil de jour		gérer un parc de 4 logts d'urgence. Créer une instance opérationnelle pour traiter les situations difficiles d'accès au logt	Produire 6 logts PLAIA	
CC Pays Fouesnantais	2014-2020	Création d'un EHPAD 86 lits	création d'appartements pour PH vieillissantes et 1 SAVS. Projet unité de vie pour PAH à proximité d'un EHPAD, un accueil de jour et un foyer de vie selon besoins identifiés. Sensibiliser sur adaptation des logts aux handicaps	création de 3 logements communaux de "crise temporaire". Recensement des besoins	produire 5 PLAIA	
CC Pays de Lesneven- Côte des légendes	2009	développer les capacités d'hébergement pour PA. 172 places en projet. Favoriser la création de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour. Adapter le parc public aux PA (26 logts existants + 10% du nouveau parc).		Créer 2 à 3 logements d'urgence		

PLH	Période	Personnes âgées	Personnes handicapées	Logement d'urgence	logement d'insertion	autres
CC Pays des Abers	2009			Créer 2 à 3 logements d'urgence		création pension de famille de 20 places
CC Pays de Quimperlé	2014-2019			Gérer les 6 logts d'urgence. Organiser le suivi et la gestion des logts d'urgence par le CIAS. Etoffer l'offre d'ALT si demande identifiée.	accueillir temporairement les personnes en difficulté de logt. Etendre les offres de logt vers des logt intermédiaires en sous-location parc public et privé. Poursuivre partenariat avec Fondation MT pour sous-loc.	
Concarneau Cornouaille Agglo	2014-2020	recenser les besoins pour adapter l'offre existante. Communiquer sur les dispositifs existants		Contribuer au financement des travaux de réhabilitation du 102 (14 places)	production de 15 logts PLAIA	Favoriser le développement d'une offre pour le public jeune (1 ou 2 places en ALT dans le FJT, dév les petits logts sociaux à loyers modérés, développer l'offre de logts en sous-location.
CCA Pays Glazik	2012	étoffer et diversifier l'offre à destination des personnes âgées	étoffer et diversifier l'offre à destination des personnes handicapées			expérimenter la création d'une offre à destination des jeunes
Haut Pays Bigouden	2014	contribuer au maintien de la capacité d'hébergement pour PA. Réhabilitation du foyer logement de Plozevet, transfert des places d'EHPAD à Pouldreuzic, réhabilitation EHPAD pouldreuzic	Recensement des besoins des personnes handicapées vieillissantes et sensibilisation des établissements pour développer cette offre	Création de 2 à 3 logts d'urgence conventionnés		
PLH	Période	Personnes âgées	Personnes handicapées	Logement d'urgence	logement d'insertion	autres

Morlaix communauté	2014-2019	15 logements dans l'opération des Genêts d'Or. A destination des retraités d'ESAT		Financement du FSL. Accroissement du nombre de baux glissants et soutien aux ASLL (80 mesures en +)	création de 20 PLAIA dans les 4 communes soumises à la loi SRU	Création d'une résidence accueil de 18 places pour personnes en souffrance psychique et extension de 2 places de la pension de famille.
Pays bigouden sud	2014	Renovation et regroupement 86 lits sur 1 même site EHPAD Pont l'Abbé, extension 15 places EHPAD Penmarc'h, extension réhabilitation EHPAD Loctudy et réflexion sur création d'un accueil de jour.		Nombre de logts d'urgence (ALT) jugé insuffisant , d'où participation au financement de 2 à 3 logements d'urgence supplémentaires	intensifier la part des logements pour les personnes les + modestes (PLAI) et els + en difficulté. Aide financière pour 12 logts /an. Encouragement à mettre en place l'ASLL pour les ménages en PLAI	
Pays de Chateaulin et porzay	2009-2014	création de 18 places EHPAD la Villejouan, création 5 places en accueil de jour à l'EHPAD Les Collines bleues, extension EHPAD Plomodiern.	Recensement des besoins d'hébergement des personnes handicapées vieillissantes et sensibilisation des établissements pour développer cette offre	nombre ALT jugé insuffisant d'où participation au financement de 2 à 3 logements d'urgence (T1-T2)	participation au financement de 10 à 15 logts PLAI	
CC Baie du Kernic	2012			offre insuffisante. Mobilisation de logts dans le parc HLM ou auprès des communes. Partenariat sera établi avec association pour l'accompagnement des ménages et la gestion de l'hébergement	encourager la production de 4 logts PLAIA. Développement de sous- location et baux glissants. Partenariat à instaurer avec asso pour gestion de ces logts.	

PLH	Période	Personnes âgées	Personnes handicapées	Logement d'urgence	logement d'insertion	autres
Quimper communauté	2011-2016			Soutien financier à la restructuration du FJT St Exupéry. Priorisation des interventions sur le devenir de plusieurs équipements d'hébergement collectif à caractère non permanents (FJT FMT, auberge jeunesse, foyer Yann d'Argent inoccupé, ou hôtel social)		mise en place d'un CIAS envisagée. Mise en place d'un comité ethnique, évaluation des besoins et modalités d'intervention communautaire, définition des priorités et moyens alloués

En ETP (*)

% évolution 2011-2013

Accueil et orientation	115
accueil de jour	
SIAO	

au 31/12/2013	2,65
	14,31
	4,58

0%	
0%	
41,48%	

(*) Uniquement les ETP financés par le BOP 177

(+ 3,4 ETP bénévoles.) -

Taux
d'occupation
moyen sur
l'année

Durée
moyenne
d'attente
avant entrée

Durée
moyenne de
présence sur
l'année

Capacité en nombre de places/
logements permanents/autres

% évolution 2012-2014
moyenne 2014

CHU hors CHRS	42
CHRS urgence	52
Hôtel	20
RHVS	0
hébergement de stabilisation hors chrs	0
hébergement d'insertion hors CHRS	10
CHRS stabilisation	10
CHRS insertion	225
HTU migrant (hors DA)	275

9,50%	
23,80%	
16,20%	
100%	
0%	
0%	

100%	
111,34%	
100%	
100%	
78,97%	
98,98%	

54,77	
NR	
98,65	

51	
62,08	
10	
NR	
218,75	
220,87	

CADA	276
HUDA	87
Centre maternel	45
LHSS	14

+ 25%	
+22%	
0%	
0%	

100%	
100%	
100%	
85%	

2 ans	
94	

Résidence sociale classique	117
pensions de famille -maisons relais	190
résidence accueil	36
FJT statut résidence sociale	755
FTM hors résidence sociale	
logement du parc privé en sous location	

13%	
100%	

100%	
100%	

147,14	
147,14	

6 mois (*)	

Répartition des personnes présentes dans les structures au 31 mars selon leur situation sociale ou administrative

	Hébergement généraliste				Hébergement spécialisé				Logement accompagné privé							Autres			TOTAL					
	CHRS	CHU	Hôtel	logements et chambres conventionnés	SHT	CADA	AUDA (accueil urgence demandeurs asile)	Dispositif urgence alternatif à l'hôtel	Centre maternel	LHSS	Résidence sociale "classique"	Maison Relais-Pension de Famille	Résidence accueil	FJT	FTM	Logement du parc privé en sous-location	Logement du parc social en sous-location ou bail glissant	Logement MOI en gestion directe		Logement en mandat de gestion à vocation sociale-parc privé	Aire de gens du voyage	Terrains familiaux et équivalents	Habitat participatif	
Signalément Impairés Personnes victimes de violence ayant fait une demande d'hébergement Difficultés de maintien dans le logement Demandeurs d'asile Désaigués du droit d'asile exclusion fin hébergement ALT aménagement de peine sans incarcération préalable sortie de soins (post urve) difficulté d'accès au logement	1			8								2		2		3	20		44					
	24		7	11				4						4			5	6						
	28		1	20							8	18	17	17			133	19	8					
			11	5																				
	8			8								1		1				80						
	2																	12						
1																								
1																								
65	0	19	52	0	0	0	0	4	0	0	8	21	17	44	0	3	250	25	52	0	0	0	0	

Enquête Flash

Répartition des personnes présentes dans les structures au 31 mars selon leur situation résidentielle

	Hébergement généraliste						Hébergement spécialisé						Logement d'urgence						Autres				TOTAL
	CHRS	CHU	Hôtel	logements et chambres conventionnés	SHT	CADA	AUDA (accueil urgencemande demandeurs asile)	Dispositif urgence alternatif à l'hôtel	Centre maternel	LHSS	Résidence sociale "classique"	Maison Relais-Pension de Famille	Résidence accueil	FJT	FTM	Logement du parc privé en sous-location	Logement du parc social en sous-location ou bail glissant	Logement MOI en gestion directe	Logement en mandat de gestion à vocation sociale-parc privé	Aire de gens du voyage	Terrains familiaux et équivalents	Habitat participatif	
Personnes vivant dans la rue	36	10	5	16				3				1		3		6	13		8				101
Hébergement d'urgence "dispositif alternatif aux nuitées"	16			2									1	3			8						30
MUBA, Hébergement d'urgence demandeurs d'asile																							195
CHRS Urgence	32			23	3	192						7		4			4		27				97
Sortants d'institutions (prisons)	26			4								1				1	2		6				40
Sortants d'institutions (HPI)	5		1	1									4	3					5				19
Sortants d'institutions / dispositifs (mineurs) (jeune majeur)	2	1									5			23									31
Sortants de Centre Maternel ou SDAF	3															3							6
Sortants de CADA	1		5		25									2		10			2				45
Habitat potentiellement indigne				25								1		4		7	32						69
Vivant chez un tiers	28	9	1	32				3			4	12	4	104		43	66		83				389
Vivant en surpeuplement																							16
Vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle	12			2								13		2			14	2					45
Total	161	20	12	105	28	192	0	6	0	0	9	35	9	148	0	70	155	2	131	0	0	0	1083

Logement : coordination des dispositifs :

Plan PINEL : Le plan d'action rappelle les mesures prises, destinées à faciliter l'accès des ménages au logement avec l'accroissement de l'offre de logements très sociaux, le développement de formules intermédiaires entre le logement et l'hébergement.

Il convient de mobiliser à plein le contingent de logements réservés de l'Etat tant sur le parc existant que sur l'offre nouvelle.

Nécessité de procéder à un ajustement annuel des quotas d'attribution à réaliser ou du nombre de logement à mettre à disposition du préfet et éventuellement fixer un objectif chiffré d'attribution pour les bénéficiaires du DALO.

La définition des catégories de ménages prioritaires doit elle être modifiée ? Faut il restreindre la liste aux DALO, aux sorties de CHRS, de CADA, aux femmes victimes de violence ?

Ces restrictions auront-elles un impact sur les autres dispositifs (hébergement) ? Ce thème devra être abordé au prochain PDALHPD ;

L'avis des organismes HLM souligne qu'ils n'ont pas l'impression qu'il soit nécessaire de modifier cette définition. Ils font face aux besoins exprimés dans ce cadre. Néanmoins en 2014, les objectifs de sorties de dispositifs d'hébergement n'ont pas été atteints. BMH indique que sur Brest ces sorties sont priorisées ++ et sortent dans le mois.

Alerte sur le problème de mixité sociale, les publics sortant de CADA ont souvent le souhait de se regrouper avec leurs compatriotes. Danger de créer des quartiers marqués.

La proposition d'augmenter le nombre d'intermédiation [parc public, parc privé (SOLIBAIL)] est intéressante mais faut-il une intermédiation renforcée ? Les organismes HLM précisent que l'intermédiation existe déjà et qu'elle est pratiquée par les bailleurs dans le cadre de conventions, mais ils se heurtent aujourd'hui à deux freins : le manque de budget et de personnels ne permet pas de multiplier ces mesures. Ils soulignent que l'accompagnement fonctionne lorsqu'il existe une démarche volontaire des usagers. Les bailleurs indiquent qu'il faut responsabiliser les gens. Certains ménages demandeurs de logement social ne sont pas forcément identifiés au départ comme ayant besoin d'un accompagnement. Quant au renforcement apporté, quels Moyens et quels financements ?.

Les PLH prévoient des actions d'amélioration sur l'habitat dégradé.

Les collectivités qui s'engagent dans des opérations OPAH-PIG sont averties de la réalité des moyens mis à disposition.

Concernant les appels à projet, les partenaires souhaitent plus de stabilité dans la durée à propos des politiques sociales du logement menées par l'Etat. Ils souhaitent que les régions aient plus de liberté d'actions afin d'être mieux à même à répondre aux attentes des départements et des territoires.

Les partenaires constatent également la baisse des participations financières de l'Etat.

La coordination des actions :

L'organisation et le fonctionnement des commissions de médiation et CCAPEX démontrent une participation active de l'ensemble des acteurs. A l'issue de chaque commission de médiation, une réunion de concertation avec les bailleurs permet d'examiner le relogement des ménages reconnus prioritaires.

Les membres de la commission veillent à ce que le recours DALO soit utilisé en dernier ressort. Toutes procédures de droits communs ayant été sollicitées y compris pour l'habitat indigne hormis les cas d'urgence avérée.

L'application des nouvelles mesures de la loi ALUR permet à la CCAPEX d'intervenir dès le début de la procédure d'expulsion en coordonnant les actions des différents partenaires. L'analyse sur les quatre premiers mois de l'année 2015 semble démontrer l'efficacité de la mise en pratique de ces nouvelles mesures provoquant la réaction des ménages lors de la réception d'un courrier accompagné d'une plaquette d'information.